

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240822-lmc139622-AR-1-1
Date de télétransmission :	22 août 2024
Date de réception :	22 août 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	23 août 2024



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### **ARRÊTÉ N° DRH/2024/0804** portant nomination de Monsieur William LALAIN au poste de Directeur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et plus particulièrement les articles L.315-17 et L.315-8, dans sa rédaction issue de l'article 143 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3Ds) ;

VU la déclaration de vacance d'emploi du poste de Directeur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes publiée le 15 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que le Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes est constitué sous la forme d'un établissement public local social et médico-social et qu'il est administré par un conseil d'administration assisté d'un directeur ;

CONSIDERANT que depuis l'entrée en vigueur de l'article 143 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le directeur doit être nommé par le Président du Conseil départemental auquel l'établissement public est rattaché ;

CONSIDERANT que Monsieur William LALAIN, attaché principal territorial, dispose des compétences nécessaires pour occuper ce poste de Directeur, dont les missions sont définies notamment par l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

### **A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, Monsieur William LALAIN, attaché principal territorial du Département, est nommé Directeur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes, établissement public local social et médico-social.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Nice, le 22 août 2024

Charles Ange GINESY